



Cercle Nautique Martinais

B.P. 42

17410 Saint-Martin-de-Ré

05 46 67 76 34

PV de l' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 MARS 2017

L'Assemblée générale s'est tenue le 3 mars 2017, à 18h salle Vauban à St Martin de ré.

Le quorum était réuni, soit 64 membres dont 38 présents et 26 pouvoirs.

L'ordre du jour a été respecté.

1 - Rapport moral (voir sur [www.cnm17 intranet](http://www.cnm17.intranet))

Guy Mallet, en qualité de Président, a ouvert la séance en présentant son rapport moral et les activités de l'année 2016.

Il a remercié tous les membres du CNM pour leur implication dans le club. Des remerciements aussi à ceux qui ont accomplis, et ne peuvent plus le faire pour des raisons diverses, des tâches au sein du C.A. où chaque membre assume une responsabilité.

Il a ensuite parlé des différentes actions :

- la section pêche (P.Caruel), la section voyage (C.Gelfmann), la casemate (G.Russo) et création de la commission animation, le site du CNM, etc...
- Relations avec la municipalité, qui devra avoir sa part dans l'organisation de la fête du coquillage.
- Relations avec les autres associations : Un bateau pour Ré, La Cible Voile, partenaires privilégiés, L'URCAN, L'UNANCM, L'APPO de Port Olonna la SNSM et le YCSM.
- En raison d'un problème technique, le film des événements 2016 n'a pu être vu.

Le rapport moral et d'activités a été approuvé à l'unanimité des voix.

2 – Rapport financier

Chantal Nué-Morice, nouvelle trésorière en remplacement de Jean-Pierre Domenjoz, a présenté les comptes de l'exercice 2016, validés par un expert-comptable Marcel Rogé.

Les comptes 2016 se composent comme suit :

Total des recettes : 30 148,90€

- Evènements :	24 288,90€
- Vente de produits :	1 196,00€
- Cotisations des membres :	2 582,00€
- Intérêts livret bleu :	82,00€
- Subvention mairie :	2 000,00€

Total des dépenses : 25 079,00€

- Evènements :	20 899,00€
- Achats boutiques :	1 313,00€
- Cotisations aux associations :	1 100,00€
- Frais de bureau, loyer... :	1 187,00€
- Assurance, poste, banque :	580,00€

Le compte bancaire présente une « tolérance positive » de 5 070,00€, qui sera mit en réserve en cas d'annulation de la fête du coquillage.

Investissement et stocks : 1 500,00€

Un budget prévisionnel 2017 a été créé.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des voix.

3 – Le site internet

Maurice Raison a présenté la nouvelle version du site CNM. Plus facile d'emploi ; Si des problèmes se posent, n'hésitez pas à le contacter.

4 – Renouvellement du C.A.

- Six membres du C.A. sont « sortants » :

- . Pierre Domalain : ne se représente pas
- . Philippe Grand : se représente
- . Catherine Métais : se représente
- . Jean-Pierre Domenjoz : se représente
- . Muriel Mallet : ne se représente pas
- . Hélène Plumet : ne se représente pas.

- Nouveau candidats :

- . Chantal Nué-Morice
- . Bernard Vérez

Le vote :

- . Philippe Grand reconduit à l'unanimité
- . Catherine Métais reconduite à l'unanimité
- . Jean-Pierre Domenjoz reconduit à l'unanimité
- . Chantal Nué-Morice élue à l'unanimité
- . Bernard Vérez élu à l'unanimité.

Le CNM remercie Pierre Domalain, Muriel Mallet et Hélène Plumet pour leur travail.

5 – Cotisation des membres du CNM

L'AG a décidé d'augmenter, pour 2018, de 2€ euros la cotisation annuelle pour une personne soit : 30€. La somme de 40€ reste inchangée pour un couple.